

Concours/Examen : INTERNE - TSMA 2 Épreuve : ÉCRITE N° sujet :
Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : TEA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Première partie : rédaction d'une note administrative.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt (DRAAF)
Service

Affaire suivie par :
Courriel :

Lieu, date

Note

à l'attention de Monsieur le Chef de service

Objet : note de synthèse sur la stratégie « One Health » et le Plan national santé environnement
PNSE 4 (ciblé sur l'action 20)

Référence : PNSE 4 : un environnement, une santé - 4^e plan national santé environnement

Selon le centre pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) américain d'Atlanta et l'Organisation Mondiale de la Santé animale (OIE), les maladies émergentes sont originaires à 75% des espèces animales. Pour identifier, prévenir, contenir et anticiper ces risques, le concept « One Health / Une seule santé » a été développé. En France, le Plan national santé environnement PNSE4 se base partiellement sur ce concept. L'action 20 du PNSE est d'ailleurs gérée par le ministère chargé de l'agriculture.

Dans le cadre de l'intervention de M. le Directeur lors d'une réunion des directeurs généraux sur la mise en œuvre du PNSE, vous avez souhaité disposer d'une note de synthèse portant sur la stratégie « One Health » et l'action 20 du PNSE4.

Par conséquent, cette note traitera d'une part les bases de la stratégie « One Health » et ses enjeux. D'autre part, elle présentera l'action 20 du PNSE4 gérée par le ministère chargé de l'agriculture en développant son déploiement au niveau régional et départemental.

1. « One Health » : un concept mis en lumière par la crise sanitaire COVID 19, nécessitant une approche intégrée par en savoir tous les enjeux.

Dans un premier temps, le concept « One Health » sera détaillé puis dans un second temps, les enjeux seront présentés.

1.1 - « One Health » : un concept intégré de la santé humaine, animale et
écosystème

Le COVID 19 a remis en avant le fait qu'il existe des liens étroits entre la santé humaine, la santé animale mais aussi les écosystèmes. Le concept « One Health » se base sur ce constat : il est nécessaire d'avoir une approche intégrée et transdisciplinaire pour pouvoir appréhender ces émergences de maladies. Il faut donc étudier et comprendre ces phénomènes en amont de leur apparition ; connaître leurs mécanismes de transmission / de transfert entre homme et animal (et inversement) et développer / mettre en place des outils permettant de surveiller et détecter les apparitions de ces agents pathogènes.

Toutefois, cette approche suscite de part sa mise en œuvre et sa transdisciplinarité (santé animale, végétale et environnement) de nombreux enjeux pour les états.

1.2 - Des enjeux multiples

Afin de déployer la stratégie « One Health », il faudra s'appuyer les dispositifs existants tout en ayant conscience des enjeux d'un tel concept. Tout d'abord, la gestion des maladies doit se faire à un niveau mondial : une articulation entre des institutions françaises, européennes et mondiale doit être pensée. Des systèmes de veille environnementale et de maladies à diverses échelles doivent se coordonner.

Le champ d'action est très large et mobilise de nombreux acteurs qu'il faudra coordonner. L'approche globale devra prendre en compte la prévention (à travers notamment la formation et l'éducation) ; la préparation de crise, la mise en place de système de détection et gestion des crises. Des indicateurs pertinents permettant de quantifier et qualifier les menaces doivent être déployés.

Enfin il faut comprendre les risques et les analyser. En France, le Plan National Santé Environnement (PNSE4) a permis la création d'un groupe transversal « One Health » qui montre que ce concept a bien été identifié et pris en compte au niveau national.

Après avoir détaillé le concept « One Health » et ses enjeux, c'est l'action 20 du PNSE4 pilotée par le ministère chargé de l'agriculture qui sera présentée avec un zoom porté au niveau régional et départemental.

2. La mise en œuvre de l'action 20 du PNSE4 : du niveau national aux niveaux opérationnels (régional et départemental)

L'action 20 du PNSE4 sera tout d'abord détaillée dans sa mise en œuvre nationale et régionale avant d'être explicitée au niveau départemental.

2.1 La mise en œuvre nationale et régionale

Au niveau national et du ministère de l'agriculture, c'est la direction générale de l'alimentation qui a en charge les missions de surveillance. Elle assure l'harmonisation nationale et est en lien avec les réseaux d'alerte européens et nationaux. Ces missions de la DGAL s'appuient sur les services de l'Etat en régions et en départements via les préfets.

Au niveau régional, des plans régionaux santé environnement (PRSE) ont été mis en place pour permettre de mettre en œuvre des actions de formation / sensibilisation, projet et diagnostic.

Une plateforme nationale de surveillance épidémiologique à laquelle l'office de la Biodiversité participe est gérée par l'Etat.

Concours/Examen : INTERNE - TSMA 2 Épreuve : ÉCRITE N° sujet :
Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : TEA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

2.2 - La mise en oeuvre au niveau départemental

au niveau départemental se sont les directions départementales de protection des popula-
(DDPP)
tions qui exercent la surveillance par les principales maladies - Elles veillent à un suivi
épidémiologique, coordonne les campagnes de lutte et bénéficie de mesure de police
sanitaire.

L'Office National de la Biodiversité (ONB) dispose d'un réseau départemental
(SAGIR) en lien avec les fédérations de chasseurs pour faire des suivis épidémiolo-
giques.

En cas de détection de maladies (exemple : brucellose ou influenza aviaire), des
mesures sont prises par les DDPP par procéder au vide sanitaire et à l'

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Signature

Fonction

Prénom Nom

Concours/Examen : INTERNE - TSMA 2 Épreuve : ECRITE N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : TEA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Réponses à une série de questions.

1. En France, l'agriculture biologique représente environ 10% de la surface agricole utile (SAU) en 2020. L'objectif fixé par l'ambition Bio 2022 était autour de 15-20%.
2. La marge brute correspond à la production (= produits vendus + variations des stocks) auquel on retire les charges proportionnelles (= charges liées à la production. Si demain, j'arrête cette production, je n'aurais plus ces charges.
La marge nette
3. Afin de réduire ces charges de mécanisation, un agriculteur peut travailler sur la mise en place de rotations avec des espèces différentes travaillant le sol à diverses profondeurs ou mettre en place des techniques culturales simplifiées type semis direct.
4. Pour respecter les critères du pacte vert, l'agriculteur doit respecter les 3 critères suivants = diversité des cultures selon le pourcentage de terres arables de l'exploitation, le maintien de prairies permanentes et la présence d'au moins 5% de surfaces d'intérêt écologique (SIE type haie, arbre, etc.)

5 - Le paiement vert a été remplacé par les écoséjour par la Pac 2023. Trois possibilités s'offrent à l'exploitant pour en bénéficier : les infrastructures agro écologiques (maintien d'éléments comme les haies sur ces parcelles), la mise de la certification (des labels comme agriculture biologique ou haute valeur environnementale permettant d'accéder à ce paiement) et enfin les pratiques agricoles (maintien des prairies et diversité des cultures notamment)

6 - la rotation correspond à la succession de cultures dans le temps sur une parcelle donnée -

la rotation proposée permet d'assurer la rentabilité et la résilience des systèmes bio» puisqu'elle contient des légumineuses qui enrichissent naturellement le sol en azote (moins de fertilisation à apporter), la diversité des cultures permet de pallier la potentielle défaillance de récolte d'une des productions et l'alternance des cultures de printemps / hiver limitant les maladies et donc les interventions de lutte -

7 - la fertilisation organique est essentielle en agriculture biologique puisque l'emploi d'intrants chimiques est strictement interdit -

Un exemple d'engrais minéral azoté simple = le lisier ou la fiente.

Le terme minéraliser signifie que l'humus stable se dégrade progressivement et libère dans le sol les éléments (notamment l'azote) nécessaires aux cultures - Un fertilisant organique apportera donc de la matière organique qui libérera petit à petit la fertilisation alors qu'un engrais minéral libérera ses éléments très rapidement

et la culture en bénéficiera tout de suite

8- des légumineuses ont la particularité de capter l'azote atmosphérique via les symbioses avec des rhizobiums. Elles enrichissent donc naturellement le sol en cet élément et permettent donc de réduire les coûts en intrants. De plus, leur système racinaire provoque la structure du sol.

Un exemple d'association céréales / légumineuses : triticale / pois ou avoine / vesce. Cette association est favorable à la céréale puisque la légumineuse lui fournira de l'azote mais cette culture peut être difficile à mener, les espèces devant être comptables et si le grain est récolté (en cas de plusieurs céréales), un tri est nécessaire.

9- la hausse des prix des engrais organiques s'explique par la hausse du prix des engrais (ceux fabriqués à partir de gaz, dont le cours a augmenté) qui a conduit les agriculteurs en conventionnel à se reporter sur ces fertilisants. De plus, il y a moins de productions d'engrais organiques (notamment les fientes à cause des crises sanitaires dans le secteur avicole).

Afin de limiter l'impact de ces hausses sur leur revenu, les agriculteurs peuvent allonger leurs rotations en faisant des associations légumineuses / céréales, en mettant à place des intercultures (engrais vert pour fertiliser le sol). Des échanges paille / foin peuvent aussi se faire être exploitables - le compostage peut aussi être une façon d'apporter de la fertilisation. Enfin, il faut bien raisonner les périodes d'épandage des effluents - l'épandage et la valorisation des nappes (herbes / bouses) peut aussi diminuer les coûts.

